



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lois

Question écrite n° 2158

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur la mise en oeuvre de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006 pour le développement de la participation et de l'actionnariat salarié et portant diverses dispositions d'ordre économique et social. En effet, il semblerait que le décret d'application de l'article 23-I, alinéa 3, de ce texte, portant instauration d'un mécanisme garantissant la liquidité des titres de l'entreprise dans lesquels est investi le fonds commun de placement d'entreprise, n'ait pas encore été publié à ce jour. En conséquence, il la prie de bien vouloir lui faire connaître sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2158

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 août 2007, page 5109

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)